Vol. XXXVI — Saint-Boniface, Manitoba, 1 Mai 1907. — No. 25

ABONNEMENT

Canada et Etats-Unis ...$1.00 par année
Europe (compris le port)...... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES

1ère insertion, par ligne.........12 cents
Chaque insertion subséquente........ 8 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ TOUS LES MERCREDIS PAR ANT. GAUVIN, Imprimeur. TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA, SAINT-BONIFACE, MANITOBA

Madame Schumann-Heink

Les mots ne peuvent guère décrire l'impression qui reste d'un concert comme celui de madame Schumann-Heink. Les heures qu'on passe à écouter ces grands artistes comptent parmi les plus belles.

Le chant est un vol de l'âme ; car on ne peut supposer que l'organe humain, seul, réussirait à produire de tels effets s'il n'était l'expression d'un sentiment Les compositions des maitres ne sont pas tant des chefs-d'œuvre de technique musicale que le verbe fidèle du cœur sous l'empire d'une sensation intense.

C'est un don merveilleux que la richesse de la voix; des harmonies comme celles du concert de lundi soir emportent vite un auditoire vers les plus nobles pensées et les meilleurs désirs On laisse pour un moment le terre à-terre des choses pour monter plus haut Qui, par exemple, ne s'est senti profondément ému par les notes expressives, passionnées, puis si tendres du *Prophète*, de Meyerbeer ? Madame Schumann-Heink possède un contre-alto d'une puissance extraordinaire. Elle s'est prêtée aux rappels avec une bienveillance et une bonne grâce absolument charmantes. C'est à la fois une grande artiste et une grande dame.

Nos Affaires Municipales

Le 15 avril la séance est continuée.

Etaient présents son Honneur le Maire au fauteuil et les conseillers Howden, Metcalfe, Collin, Gauvin, Jean, Pelletier, Cusson et Marion.

Les différentes communications sont lues :

Le conseiller Gauvin présente ensuite le neuvième rapport du comité des Finances en ces termes :

Votre comité recommande :

1o. Que le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient autorisés de renouveler à quatre mois le billet de $ 100,000.00 dû aujourd'hui à la Banque d'Hochelaga, avec interêt de 5 ½ o/o.

2o. Que le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient autorisés de signer le bail entre la Ville et Elie Durbet au lieu de celui qui devait être signé par MM. Ant. Griveau et Joseph Taylor.

3o. Qu'il soit repondu à M. l'abbé Bernard que la Ville contribuera une somme de $ 20,00 pour le rapatriement du jeune français mentionné dans sa lettre du 5 avril, à condition que cette somme soit appliquée sur l'achat de son billet pour retourner en France.

4o. Qu'il soit répondu à M. Mc Phail, gérant de la Compagnie Bitulithic and Contracting Co. que la ville prendra en sérieuse considération les suggestions mentionnées dans sa lettre du 4 avril en temps et lieu.

5o. Que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé de placer $ 1,500,00 d'assurance de feu sur les hangars de l'aqueduc par l'agence de M. Charles Metcalfe et $ 3,500,00 pour les matériaux emmagasinés dans ces hangars par l'agence de M. Henri Cusson.

Le conseiller Pelletier secondé par le cons. Jean propose l'adoption du neuvième rapport du comité des Travaux-Publics en ces termes ;

Votre comité recommande :

1o. Qu'attendu que des soumissions ont été demandées pour le pavage en asphalte des rues suivantes, savoir : Avenue Provencher de la rue Laflèche a la rue Archibald, rue Archibald de l'avenue Provencher à la rue Plinguet et rue Plinguet de la rue Archibald au Chemin Dawson, et qu'aucune soumission n'a été reçue, le comité recommande que les dites rues soient pavées en blocs d'asphalte.

2o. Qu'il soit donné instruction à l'Ingénieur de la ville de procéder immédiatement à faire les réparations nécessaires à la Station de Feu No. 1 et préparer les plans et profils de la ruelle privée sur la limite Ouest des lots 750 et 827, entre le rue Dumoulin et l'avenue Provencher afin d'y faire immédiatement le pavage en blocs de bois créosotés.

3o. Que le Secretaire-Trésorier soit autorisé d'annoncer la construction d'un trottoir gra olithique de six pieds de largeur, sur le cô é Nord de la rue Cathédrale de la rue Aulneau à l'Avenue Taché, et que l'ouvrage soit fait comme amélioration locale, la Ville payant un tiers du coût et les propriétaires intéressés les deux autres tiers.

4o. Que M W. T. Kiely soit appointé surintendant des Travaux Publics aux conditions suivantes ; savoir : cent piastres par mois à partir du premier mai prochain jusqu'au 31 décembre 1907, il devra résider dans les limites de la ville et pourra être démis de ses fonctions s'il est jugé incompétent par l'Ingénieur de la ville et le comité des Travaux Publics.

5o. Que le minimum des salaires que la ville devra payer aux ouvriers et journaliers sera de vingt centins de l'heure et chaque ouvrier devra fournir ses outils.

6o Que l'Ingénieur de la Ville soit requis de retenir les services de M. Joseph Gagnier au même salaire que l'an dernier.

Proposé en amendement par le cons. Collin, secondé par le cons Marion que la clause 4 du rapport soit biffée.

Votent pour l'amendement le proposeur et le secondeur et le cons. Cusson.

Contre l'amendement les cons. Pelletier, Jean, Gauvin, Metcalfe et Howden. L'amendement est déclaré perdu.

Proposé par le cons. Cusson, secondé par le cons. Marion que la clause 7 (demandant que des licences de connection d'égoût ne soit accordées qu'à des entrepreneurs résident dans la ville) soit retranchée et que la clause suivante lui soit substituée: Que les licences de connexion d'égout ne soient données à l'avenir qu'à des contribuables de la Ville de St-Boniface.

Votent pour l'amendement le proposeur et le secondeur.

Contre, les cons. Pelletier, Jean Gauvin, Collin, Metcalfe et Howden. L'amendement est déclaré perdu.

La motion principale demandant l'adoption du rapport est alors mise au voix.

Votent en faveur, les conseillers Pelletier, Jean, Gauvin, Metcalfe et Howden.

Contre, les cons. Collin, Cusson et Marion.

Le Maire déclare le rapport adopté tel que lu.

Proposé par le cons. Pelletier, secondé par le cons. Jean que la demande de M. Bourgeault soit accordée et qu'instruction soit donné à l'Ingénieur de la ville de construire une traverse sur la rue Youville du côté sud de la rue Desautels. Agréé.

Proposé par le conseiller Pelletier. secondé par le cons. Jean que le réglement No. 501, concernant les travaux publics, soit introduit et subisse sa première lecture. Agréé

Proposé par le cons. Cusson, secondé par le cons. Marion que le règlement No. 488, subisse sa deuxième lecture. Agréé.

Le Conseil se forme alors en comité général pour étudier le dit Réglement No. 488 sous la présidence du cons. Cusson et après avoir étudié le dit Règlement le comité se lève et fait rapport par son président que le dit règlement No. 488 a été adopté sans amendement et sur motion du cons. Cusson secondé par le cons Marion, les règles du Conseil sont suspendues et le dit Règlement No. 488 subit sa troisième lecture et passe sous son titre.

Et la séance est levée.

DECES

Lundi dernier, décédait Harold Cross, fils unique de M D. C. Cross, marchand de cette ville Harold Cross avait dix ans; il a été emporté par les suites d'une maladie de l'épine dorsale. Le R. P. Drummond S J., l'a assisté à ses derniers moments et lui a fait faire sa première communion. Les funérailles ont eu lieu ce matin.

Nous offrons à M. et Mme Cross, l'expression de nos vives condoléances.

***

Nous avons aussi à enregistrer le décès de monsieur Louis Painchaud, élève du collège de St-Boniface, décédé dimanche à l'hôpital. Le jeune écolier était fils de M. Pierre Painchaud, cultivateur de Fannystelle, et frère de MM. Henri et Joseph Painchaud, anciens élèves du collège de St-Boniface.

La dépouille mortelle du défunt a été transportée hier à Fannystelle, où les funérailles ont eu lieu ce matin.

Le jeune Painchaud était très estimé au collège, où on le comptait comme un élève modèle. Sa famille voudra bien croire à notre vive sympathie.

Le Manitoba.

MERCREDI, 1 MAI 1907

Listes Electorales

La révision des listes électorales se fera le mois prochain, aux dates indiquées plus bas.

Nous ne saurions trop encourager nos amis à surveiller de près cette révision. Les élections générales viennent d'avoir lieu, c'est vrai, mais nous ne savons jamais ce qui peut arriver en politique. La politique est faite d'imprévus et de surprises ; et il vaut mieux être toujours prêts aux éventualités. Si nous avons été assez heureux que de gagner des victoires, il y a deux mois, nous le devons d'abord au soin qu'on a apporté à la confection des listes. A quoi nous aurait servi une puissante organisation si les noms de nos amis avaient été laissés hors des listes ?

Des vacances se produisent assez fréquemment dans la députation des législatures. Encore une fois soyons prêts à tout. Les chefs des paroisses feraient bien de dresser des listes des nouveaux électeurs, des morts et des absents; puis procédar ensuite devant les officiers compétents aux additions et éliminations ordinaires.

La cour de révision siègera ainsi aux endroits suivants, qui nous concernent plus immédiatement que les autres :

Assiniboia : greffier, M. Frank Mess, de St-Charles ; cour de révision, le 28 juin à St-François-Xavier, dans la salle municipale.

Avondale : greffier : M. W. G. Hethrington ; cour de révision, vendredi le 21 juin, à Souris, Dolmage hall.

Carillon : greffier : M. Geo. Renuart, de St-Pierre-Jolys ; cour de révision ; lundi, le 24 juin à St-Pierre-Jolys, dans le bureau de la cour de comté.

Dauphin : M. Robert G. Ferguson, de Dauphin ; cour de révision : vendredi le 28 à Dauphin, salle du conseil.

Dufferin : greffier, M. Thomas Kernighan, de Carman, vendredi, le 21 juin à Carman, Victoria hall.

La Vérandrye : greffier, M. Théo. Poirier, de Lorette ; cour de révision, mercredi, le 19 juin, à Ste-Anne des Chênes, dans la salle de la cour de comté.

Manitou : G. W. Ullyot, de Manitou ; cour de révision, jeudi le 27 juin, à Manitou, dans la Orange hall.

Morris : C. Dozois, de St-Jean-Baptiste ; cour de révision, mercredi, le 26 juin, à Morris, Orange hall.

Mountain : greffier, M. David Potter, de Crystal City, cour de révision, mercredi, le 26 juin à Pilot Mound, Graham's hall.

St-Boniface : greffier, M. Henri Cusson, de St-Boniface ; cour de révision, vendredi, le 21 juin, à St-Boniface, hôtel-de-ville.

Coups de Plume

La session fédérale s'est terminée samedi, le 27 avril, avec le cérémonial ordinaire.

Le parlement canadien a été en session depuis le mois de novembre. La législation qui en restera porte sur des détails d'administration, de sorte que le relevé, si on voulait le faire, pourrait en être long sans offrir pour cela beaucoup d'intérêt.

Mais si la législation a été terne, la session elle-même n'a pas manqué d'animation à certaines heures. L'incident Fowler, par exemple, a été assez dramatique. Ce député conservateur, qu'on devait confondre par une accablante preuve de péculat, s'est vainement offert aux coups de ses adversaires. Une menace de représailles, dans la bouche de M. Fowler, a glacé le sang d'abord bouillonnant des députés ministériels. Puis est venue la fameuse phrase: *Wine, women and graft*, et un ministre, marqué du doigt, a dû sortir du cabinet—tout en protestant de son innocence. L'hon. monsieur Emmerson a décidé que ses accusateurs s'expliqueraient devant les cours. Il convient donc de garder le silence, jusqu'à l'issue du procès. L'impression qui nait de ces incidents parlementaires, c'est que la moralité publique a besoin d'être surveillée. Les gros débats du gouvernement et de l'opposition auront probablement pour résultat d'en rendre quelques-uns plus prudents.

***

Un autre résultat de la session, très important, celui-là, c'est le congé à peu près définitif que se sont donné sir Wilfrid Laurier et monsieur Henri Bourassa. En dépit de son appellation de *libéral*, monsieur Bourassa s'éloigne notablement des traditions libérales canadiennes Nous sommes loin du temps où le jeune député de Labelle de 1896 donnait son ardente confiance à l'hon. M. Laurier. A cette époque, il n'était pas beaucoup question d'impérialisme ; le bill des nouvelles provinces de l'Ouest était encore vague projet de problématique et lointain avenir ; le parti libéral n'avait guère précisé sa politique sur la question d'immigration. Toutes questions primordiales, qui allaient séparer le jeune soldat de son chef. Aujourd'hui le député de Labelle est devenu rival du chef du gouvernement. Et nous ne cachons pas notre pensée que nos destinées nationales seraient entre ses mains plus sûrement protégées qu'entre celles de Sir Wilfrid Laurier.

***

Parlons un peu du budget fédéral. Voici l'opinion d'un échange, le *Journal de Waterloo* :

Reportons-nous en 1895, 1896 et écoutons les grands économes du parti libéral, que le budget des conservateurs, de 38 ou 40 millions, scandalisaient au plus haut point. Sir Richard Cartwright disait que c'était une honte de taxer le pauvre peuple d'une pareille somme, et Sir Wilfrid, l'homme réputé juste et honnête, promettait, s'il arrivait au pouvoir, de diminuer le chiffre des dépenses de deux, trois et même de quatre millions ! Et qu'ont-ils fait ? Les estimés pour l'année fiscale finissant le 31 mars 1908 s'élevaient déjà à $105,689,519 et l'on calculait, qu'avec les estimés supplémentaires qui n'avaient pas encore été produits ce chiffre atteindrait bien les 110 millions. Le 19 avril M. Fielding a soumis ces estimées supplémentaires, qui sont du chiffre respectable de $10,041,555, ce qui, ajouté au premier chiffre du budget forme l'incroyable somme de $116,631,577 soit soixante-seize millions et demi de plus que sous le régime conservateur. Faut-il s'étonner que malgré que nos cultivateurs vendent tous leurs produits à des prix extrêmement rémunérateurs, on en voit un si grand nombre encore, malheureusement, qui abandonnent leurs fermes pour s'en aller aux Etats-Unis. Le gouvernement les écrase de taxes pour enrichir ses mignons.

***

La pétition demandant l'annulation de l'élection de l'hon. M. Sifton dans Brandon a été renvoyée par les Juges Richards et Perdue. La contre-pétition contre M. Richardson, l'ex-adversaire de M. Sifton, a aussi été rejetée.

Dans son journal, la "Tribune" de Winnipeg, M. Richardson accuse les conservateurs d'avoir "pairé" avec M. Sifton, bien qu'ils aient eu assez de preuves de fraudes pour lui faire perdre dix fois son mandat. Si c'est le cas, c'est bien malheureux. Nous le disons cependant sans beaucoup de sympathie pour M. Richardson, qui s'est donné depuis quelques années le rôle de francophobe après avoir reçu un généreux appui de nous, Canadiens-français, qui avions la naïveté de croire à son bon vouloir.

Les pétitions demandant l'invalidation de l'élection de M. Bole, député de Winnipeg et de M. Cyr, député de Provencher, ont aussi été renvoyées.

***

LA GREVE DES MINEURS DE FERNIE, B. C.

Les parties intéressées n'ont pu s'entendre et une enquête sera tenue conformément à la nouvelle loi du travail.

La grève des mineurs de charbon de l'Ouest est d'autant plus redoutable qu'elle menace d'entrainer la suspension complète du service du chemin de fer.

Les correspondants des journaux nous affirment que la population ne sympathise pas avec les mineurs et qu'elle approuvera toutes les mesures énergiques auxquelles le gouvernement aura recours pour rétablir le travail dans les mines.

La police montée se rend sur les lieux. Des détachements seront envoyés des principaux postes.

Nous ne connaissons pas assez ce qui se passe dans les charbonnages pour donner des avis aux intéressés. Mais il nous semble que la présence des soldats sur le théâtre de la grève n'aura pas un effet salutaire. Il n'a pas été question jusqu'ici de conflits dangereux entre les grévistes et leurs adversaires.

Ultra Vires ?

Le gouvernement d'Ottawa conteste au gouvernement local d'Ontario le droit d'octroyer des chartes aux compagnies à fonds social comportant responsabilité limitée ; en conséquence, aussi, le droit de taxer ces compagnies. Le gouvernement d'Ontario accorde ainsi des chartes depuis la Confédération. Ce gros procès se plaidera en Cour Suprême à Ottawa le 7 mai prochain. Il peut y avoir là-dedans des points d'interrogations pour les autres provinces.

Le Catholicisme au Japon

Au moment où le fondateur de l'Armée du Salut, le général Booth, reçoit au Japon, de la part de l'empereur lui-même, l'accueil le plus cordial, il n'est pas sans intérêt pour les catholiques de savoir que Tokio va bientôt posséder une université catholique Ce sont les Jésuites américains qui sont chargés de cette fondation.

La Compagnie de Jésus, en acceptant la mission d'éducation à laquelle elle est appelée à Tokio rentre pour ainsi dire dans une part de son héritage spirituel. Quel nom dans l'histoire de l'évangélisation du Japon brille plus que celui de saint François-Xavier ?

Certes les Jésuites sont connus en Extrême Orient où ils possèdent de magnifiques établissements, aux Indes et en Chine. Mais ils n'avaient pas jusqu'à présent dans l'empire du Japon la place que leur gardait cependant la mémoire de saint François-Xavier. Cette lacune est à la veille d'être comblée.

On sait que le Japon se montre réfractaire à l'évangélisation. Les hautes classes de l'empire du Mikado sont surtout rebelles à la prédication religieuse.

Le paganisme est si commode !

Notre ville se rappelle les conférences remarquables qui nous ont été données l'an dernier par un missionnaire du Japon, le R. P. C. Ferrand. Le but des évêques catholiques au Japon est de s'emparer peu a peu de l'instruction supérieure, comme moyen d'arriver ensuite plus facilement au peuple.

Monseigneur Sbarretti

Il y a quelques jours les journaux anglais disaient avoir reçu de Rome une dépêche annonçant que Mgr Sbaretti, délégué apostolique au Canada, actuellement dans la ville éternelle ne reviendrait pas ici. Or nous savons que le même jour où cette dépêche était lancée, M. l'abbé Sinnott, secrétaire de Son Excellence à Ottawa, recevait de son côté une lettre venant de Monseigneur Sbarretti lui-même, annonçant son prochain retour au Canada.

Seance Militaire et Musicale

Les élèves du Collège de St-Boniface, ont offert, hier soir une séance militaire et musicale au R Père Dugas, recteur. Cette séance fait honneur aux Cadets du Collège, qui méritent réellement par leur belle tenue de porter l'uniforme. Nos compliments, aussi, au professeur Burnham, qui sait si bien dresser son régiment La musique a été excellente. Le professeur Couture a eu un vif succès; M. Couture sait toujours faire merveille avec son violon. L'hommage que lui a rendu l'auditoire vaux mieux que les éloges que nous pourrions lui adresser. Un autre excellent morceau : Adagio pour violoncelles et piano, par M. F. Lhoest P. G. Robichaud, et J. M. Northway.

Voici le programme de la soirée.

PROGRAMME

1. Ouverture, "Poète et Paysan" Suppé
Orchestre
2. Adresses, Au R. P. Recteur
3. Physical Drill and Fancy marching [Giants
4. Eloge du printemps (Chœur à quatre voix mixte) Mendelssohn
5. Double Marching "B" Company
6. Adagio pour deux violoncelles et piano [Gramm.
M. F. Lhoest, P. G. Robichaud, S. J., J. M. Northway.
7. Physical Drill. "B" Company.
8. "Les Volontaires de St-Boniface"
J. B. Tremblay.
9. Recitation, "Killiecrankie" Aytoun
10. Bayonet Exercice "A" Company.
11. Allegro con Spirito de la Ire symphonie
Orchestre. [Haydn.
12. Solo de Violon (a) Paroles du cœur". [R. Massart.
(b) "Serenade" Franz [Ordla.
Prof. Camille Couture.
13. Pole Drill "Giants".
14. "Silent, Oh !" Moyle.
Mixed Quartette
15. Physical Drill with Arms "A" Company
16. Presto en mi bemol Beethoven.
Clarinette, Violoncelle et piano
17. Fancy Marching "A" Company
18. Vocal Solo "The Spanish Guitar" [Smyth Pigott.
W. Sturgeon
19. Declamation, "Soixonte" V. Delaporte
Etienne Coupez [S. J.
20. Gavotte, "Gracieux sourire" Ed. Missa
Orchestre
God save de King
Musketry accompaniment

A l'issue de la soirée, le R. P. Recteur a fait une un aimable discours de remerciements.

Monseigneur l'Archevêque était présent.

A midi, il y avait banquet, au Collège, en l'honneur du R. P. Recteur.

L'Eclairage des Convois

Le jury du coroner, chargé de faire une enquête sur les circonstances de la mort des victimes de la catastrophe de Chapleau, en est venu à la conclusion que le déraillement du convoi a été causé par un rail défectueux Il a de plus constaté que l'incendie qui a suivi l'accident a été allumé par le système d'éclairage à acétylène en usage sur les wagons à passagers, et il a recommandé que les compagnies de chemins de fer se servent à l'avenir d'un autre pouvoir éclairant.

Le verdict du jury de Chapleau soulève un problème vraiment sérieux. Il est reconnu que nombre d'accidents de chemins de fer seraient sans gravité, s'ils n'étaient suivis d'incendie. Dès que les voitures se sont entrechoquées et qu'elles sont tombées en bas de la voie, les flammes éclatent et les malheureux passagers sont brulés vifs. Le déraillement de Chapleau a fait quinze victimes. Il a été déclaré à l'enquête que si le système d'éclairage n'avait pas mis le feu aux débris, plus de la moitié des victimes auraient eu la vie sauve.

Quel système d'éclairage faudrait-il adopter ? Plusieurs sont en usage. Quel est le meilleur et le plus sûr ?

En général, les compagnies de chemins de fer se montrent très soucieuses du confort et de la sécurité des voyageurs. Elles adoptent toutes les améliorations modernes que le progrès produit. Le Pacifique, le Grand Tronc, etc., sont des chemins de fer de premier ordre. Des accidents arrivent de temps à autre. Serait-il possible de les éviter complètement ? Les compagnies seraient les premières à le désirer.

A tout événement, la vie des voyageurs vaut bien la peine que l'on se préoccupe des dangers auxquels elle est sans cesse exposée. Et si le système d'éclairage actuellement en usage n'offre pas toutes les garanties voulues, il importe de le changer.

La commission des chemins de fer pourrait avec profit mettre cette question à l'étude.*La Patrie.*

—Les écoles de Norwood ont dû fermer, vendredi, faute de combustible.

Ville de St. Boniface

PROMULGATION DE DIVERS REGLEMENTS DE LA VILLE DE SAINT-BONIFACE.

Avis est donné que le Conseil de la Ville de St-Boniface a passé et approuvé les divers règlements ci-après mentionnés, étant tous des règlements créant des dettes pour la construction de certains ouvrages spéciaux et autorisant l'émission de débentures spéciales pour les divers montants respectifs ci-après énoncés, et pourvoyant au paiement de ces dettes par des taxes spéciales imposées sur les propriétés ayant front sur les dits ouvrages respectivement, savoir :

No. de Règlement.	Location des ouvrages.	Montant de la dette
	EGOUTS.	
409	Rue Eugénie, du lot 8, bloc 13, à l'avenue Taché	$ 717.70
410	Avenue Taché, de la rue Eugénie à la rue Marion	177 16
411	Rue Marion, de la rue Des Meurons à la Rivière-Rouge	1640 90
	EXTENSIONS.	
412	Extension de la rue Bertrand de son extrémité Est à la rue Des Meurons.	3941 30
413	Extension de la rue Aulneau de l'avenue Hamel à la rue Hôpital	3353 98
	TROTTOIRS.	
434	Rue Larivière, côté Sud, de la rue Des Meurons à la rue Youville.	341 56
435	Rue McTavish, côté Est, de la rue Plinguet à la rue Mission.	1123 23
436	Rue Archibald, côté Ouest, de l'avenue Provencher à la rue Mission.	581 97
437	Rue Notre-Dame, côté Sud, de l'avenue Taché à la rue du Collège.	813 12
438	Avenue Hamel, côté Nord, de la rue Richot à la rue Des Meurons.	340 65
439	Rue St Jean Baptiste, côté Ouest de l'avenue Cathédrale à l'avenue Hamel.	437 69
440	Rue Dubuc, côté Nord, de la rue Des Meurons à la rue de la Seine.	737 30
441	Rue Hill, côté Est, de la rue Eugénie à la rue Dubuc.	430 80
442	Rue Adelaide, côté Sud, de la limite Est du lot 13, plan 121 au Chemin Ste-Marie.	58 19
443	Rue St-Jean-Baptiste, côté Est, de l'avenue Cathédrale à l'avenue Hamel.	429 80
444	Avenue Provencher, côté Sud de la rue Des Meurons à la rivière Seine.	439 65
445	Rue Horace, côté Sud, de la rue St-Joseph à la rue St-Jean Baptiste.	829 49
446	Rue Marion, côté Sud, du Chemin St-Marie au pont Norwood.	353 28
447	Rue Gagnier, côté Sud, sur toute sa longueur.	250 91
448	Avenue Provencher, côté Sud, d'un point à 118'3 Est d'Aulneau à la rue Des Meurons.	1216 01
449	Rue du Collège, côté Ouest, de la rue Kitson, à la limite Nord du lot de Paroisse 82	699 99
450	Rue Bertrand, côté Sud, de la limite Nord du lot 40, plan 622 à la rue Des Meurons.	795 78
451	Rue Aulneau, côté Est, d'un point 60 75 Sud de Provencher à l'avenue Cathédrale.	481 36
452	Avenue Cathédrale, côté Nord, de la rue St-Jean-Baptiste à un point 132' Est.	63 89
453	Rue Eugénie, côté Nord, de la rue St-Joseph à la rue du Collège.	969 25
454	Avenue Provencher, côté Sud de la rue Aulneau à un point 118'3 Est.	534 00
455	Rue Aulneau, côté Est, de l'Avenue Provencher à un point 60'75 Sud.	189 98
	EGOUTS.	
456	Rue St-Jean Baptiste, de l'avenue Provencher à l'avenue Cathédrale.	3540 00
457	Avenue Provencher, de la rue Archibald à la rue Laflèche.	1584 00
458	Rue Ritchot, de l'avenue Cathédrale à l'avenue Hamel	2870 40
459	Rue Horace, du Chemin Ste-Marie à l'avenue Taché	2961 20
460	Troisième Rue et avenue Chandos, du chemin Ste-Marie à la quatrième rue.	8239 00
461	Rues Hill et Eugénie, de la rue Dubuc à l'avenue Oak.	3368 40
462	Chemin Ste-Marie, de l'avenue Taché à la quatrième rue	5698 20
463	Rues Dubuc, Des Meurons et Deschambault, de l'avenue Oak à la rue Youville	25399 00
464	Avenue Taché, du Chemin Ste-Marie à la rue Eugénie et rue Kitson, de l'avenue Taché à l'avenue Oak.	10216 00
465	Rue St-Jean-Baptiste, de l'avenue Cathédrale à l'avenue Hamel.	3369 80
466	Avenue Linden, de la rue Marion à la ligne Sud du lot 8, plan 121.	1179 40
467	Avenue Taché, du Chemin Ste-Marie à la troisième rue	2540 60
	NIVELLEMENTS.	
468	Rue Ritchot, de l'avenue Cathédrale à l'avenue Hamel	215 95
469	Rue du Collège, de la seconde avenue à la ruelle entre les lots de paroisse 81 et 82	220 00
470	Ruelle entre les rues Aulneau et Langevin, de l'avenue Cathédrale à l'avenue Hamel	60 61
471	Ruelle entre les rues Langevin et Ritchot, de l'avenue Cathédrale, à l'aveue Hamel.	53 90
472	Ruelle entre les rues Rischot et St-Jean Baptiste, de l'avenue Cathedrale et l'avenue Hamel.	85 53
473	Ruelle entre l'avenue Taché et la rue St-Joseph, entre les rues Horace et Marion, bloc 7 plan 386.	25 75
474	Rue McTavish, de la rue Plinguet à la rue Mission.	542 56
475	Rue Langevin, de l'avenue Cathédrale à l'avenue Hamel.	178 19
	PAVAGES	
476	Avenue Taché, de l'avenue Provencher à la rue Notre-Dame.	8331 59
477	Avenue Provencher, de l'avenue Taché à la rue St-Jean-Baptiste.	31807 95
	TROTTOIRS.	
478	Rue Ritchot, côté Est, de l'avenue Cathédrale à l'avenue Hamel.	368 81
479	Rue Ritchot, côté Ouest, de l'avenue Cathédrale à l'avenue Hamel.	358 65
480	Seconde Avenue, côté Nord, du Chemin Ste-Marie à la rue du Collège.	113 36
481	Règlement pour pourvoir à la consolidation des montants requis pour améliorations locales et pour l'émission de débentures tel que mentionné dans les Règlements Nos. 434 à 452 et 478 à 480 inclusivement.	11447 57
482	Règlement pour pourvoir comme dans le cas précédent à la consolidation des règlements Nos. 453 à 455 inclusivement.	1693 23
483	Règlement pour pourvoir comme dans le cas précédent à la consolidation des Règlements Nos. 456 à 467 inclusivement.	65956 60
484	Reglement pour pourvoir comme dans le cas précédent à la consolidation des Règlements Nos. 468 à 475 inclusivement.	1402 40
485	Pavage en blocs de bois créosotés de l'avenue Taché, de l'avenue Provencher, à la rue Notre-Dame et de l'avenue Provencher de l'avenue Taché au lot 3, plan 389, subd 76.	66899 22
489	Règlement pour pourvoir à la consolidation des montants requis pour améliorations locales et pour l'émission de débentures tel que mentionné dans les Règlements Nos. 476 et 477.	40139 54
	CONNECTIONS D'EGOUTS.	
490	Avenue Taché, de l'avenue Provencher à la rue Notre-Dame.	334 57
491	Rue Marion, de l'avenue Taché au Chemin Ste-Marie.	810 48
492	Rue Berry, de l'avenue Taché à l'extrémité de la rue.	1090 94
493	Rue Eugénie, de l'avenue Taché à la rue Collège.	1212 36
494	Rue Plinguet, de la rue Archibald au Chemin Dawson.	419 65
495	Rue de la Vérandrye, de l'avenue Taché à la rue St-Jean-Baptiste.	1431 41
496	Rue Archibald de l'avenue Provencher à la rue Plinguet.	828 11
497	Avenue Taché, de la rue Hôpital, à la rue Eugénie.	854 41
498	Avenue Provencher, de la rue Archibald à la rue Laflèche.	1118 04
499	Avenue Provencher, de l'avenue Taché à la rue Thibault.	2490 18
500	Règlement pour pourvoir à la consolidation des montants requis pour améliorations locales et pour l'émission de débentures tel que mentionné dans les règlements Nos. 490 à 499 inclusivement.	

Avis est aussi donné que le Conseil de la Ville de St-Boniface a passé et approuvé les règlements ci-après mentionnés, savoir ;

407—Abrogeant partiellement le règlement No. 280, pour établir ou ouvrir certaines ruelles.
408—Pour amender le réglement No. 331, concernant l'aqueduc.
414—Pour fixer la taxe spéciale d'aqueduc, en ce qui concerne les lots de coin.
415—Pour amender le Reglement No. 164, concernant les ouvrages d'amélioration locale dans la ville.
416—Pour amender le règlement No. 306, concernant le nivellement de la rue Deschambault, de la rue Des Meurons à la ligne principale du C. N. R.
417—Pour amender le réglement No. 305, concernant le nivellement de la rue Notre-Dame, de la rue Laflèche à la rue Maisonnauve.
418—Pour soumettre aux votes des électeurs le règlement No. 72 de la Commission scolaire du District de St-Boniface No 1188.
419—Accordant une exemption limitée de taxes à Allan J. Adamson et autres.
420—Autorisant la ville d'emprunter $100. 000 00 pour l'achat ou la construction de ponts.
421—Pour autoriser l'achat d'un Parc Public.
422—Pour exempter de taxes les Pères Oblats.
423—Pour amender le réglement No 9, concernant les nuisances publiques.
424—Amendant le règlement No 28, concernant la protection contre les incendies
420—Pour établir et ouvrir certaines ruelles.
426—Pour autoriser le service des tramways le dimanche.
427—Concernant le système municipal de téléphones.
428—Règlement pour établir une ruelle dans le bloc 1, partie du lot de paroisse 89, plans 368 et 386.
429—Fixant le taux des taxes pour l'année 1906.
430—Pourvoyant à l'engagement d'un Secrétaire-Trésorier pour la Ville.
431—Pourvoyant à la nomination d'un inspecteur des installations électriques.
432—Amendant le règlement No 428, concernant l'établissement et l'ouverture d'une ruelle, dans le bloc 1, partie du lot de paroisse 89, plans 368 et 336.
433—Nomination de S. J. Dusseault et Paul Gagnon comme évaluateurs pour l'année 1907.
486—Amendant le Règlement No. 331, concernant l'aqueduc.
487—Concernant la manière d'établir le coût des améliorations locales.
488—Permettant à la Ville en certains cas d'ordonner le reccordement de certaines propriétés à l'aqueduc et à l'égout de la rue où elles sont situées.

Quiconque désirerait faire annuler les dits règlements ou aucun d'eux en tout ou en partie devra faire une demande à cet effet au juge de la Cour du Banc du Roi siégeant en chambre dans les deux semaines qui suivront la publication de cet avis pendant trois semaines consécutives, une insertion par semaine, dans le journal "Le Manitoba" et dans le "Norwood Press" sinon sa demande ne pourra être entendue.

Saint-Boniface, ce 30 jours d'avril, 1907.

J. B COTE,
Secrétaire-Trésorier.

Ville de St-Boniface

PAVAGES

Avis est présentement donné que le Conseil Municipal de la Ville de St. Boniface a l'intention de faire et construire les divers ouvrages d'amélioration locale ci-après mentionnés, à moins qu'il n'en soit empêché dans chaque cas respectif par une pétition, tel que ci-après mentionné.

Dans les cas respectifs où les dits ouvrages d'amélioration locale seront faits, la Ville émettra des débentures pour un montant suffisant pour se procurer un montant d'argent égal au coût de l'ouvrage, et cotisera et prélèvera une taxe annuelle uniforme de frontage suffisante pour payer l'intérêt et accumuler un fonds d amortissement pour éteindre le montant des dites débentures en 20 années, l'intérêt sur la dette et le placement du fond d'amortissement étant calculé à 4 % par année.

Dans les cas mentionnés dans la liste ci-après où la Ville en général assumera une partie du coût de l'ouvrage, la dite cotisation annuelle ne sera que pour la part du coût qui est en outre de la part de la Ville.

Et à moins que dans un mois à compter de la publication de cet avis les propriétaires de la propriété réelle affectée, par aucun des dits travaux d'amélioration locale respectivement représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la dite propriété ne pétitionnent le Conseil contre tels travaux d'amélioration locale ou contre la cotisation projetée pour en payer le coût, la Ville pourra sans autre avis procéder à la construction de ceux des dits travaux d'amélioration locale qui n'auront pas été opposés en la manière ci-dessus, et prélever des taxes de frontage comme dit ci-dessus.

Les ouvrages d'amélioration locale qu'on se propose de faire sont des pavages permanent en bloc d'asphalte posés sur une fondation en béton, dans les rues et parties de rues suivantes :

Avenue Provencher, 2 routes de 24 pieds chacune en largeur, de chaque côté de la rue, depuis la rue Laflèche jusqu'à la rue Archibald, la Ville assumant les deux cinquième du coût total estimé à $9392,60

Rue Archibald, de l'avenue Provencher à la rue Plinguet, 30 pieds en largeur, au milieu de la rue, la Ville assumant un cinquième du coût total estimé $19748,60

Rue Plinguet, de la rue Archibald au Chemin Dawson, 30 pieds de largeur au milieu de la rue, la Ville assumant un cinquième du coût total estime à $13811,60

St. Boniface 25 Avril, 1907.

(Par ordre) J.-B. COTÉ,
Sec.-Trésorier.

Ville de St. Boniface

Le Conseil ayant décidé de paver les rues St. Jean-Baptiste, de l'Avenue Provencher à la rue Hamel, et Dumoulin, de l'Avenue Taché à la rue Thibault, avis est donné par les présentes qu'en vertu du règlement des égoûts, tous les propriétaires de terrain, même vacant, sur le parcours des rues ci-dessus nommées, auront à faire la connexion, avec l'égoût de la rue d'ici au premier d'Août prochain, sinon la Ville fera faire cette connexion aux frais du Propriétaire et le coût en sera chargé à la propriété intéressée.

Toute connexion doit être faite sous la surveillance et la direction de l'Ingénieur de la Ville et seulement après qu'un permis aura été obtenue du dit Ingénieur

Daté à St. Boniface le 1er Avril 1907.

J. B. COTE,
Secretaire-Trésorier

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Chambres et Pension, 28, Rue Ritchot.

—L'hon. sénateur Bernier est arrivé samedi d'Ottawa.

—M. Zénon Ouellette a ouvert un joli salon de barbier-coiffeur, sur l'avenue Provencher.

—M. André Parent informe le public qu'il a recommencé à à fournir de l'eau à domicile.

—M. P. E. Beauchamp et sa famille viennent de s'installer dans une fort jolie résidence, rue Notre Dame.

—Madame J. E. P. Prendergast est partie vendredi pour Régina, où elle est allée rencontrer M. le Juge Prendergast.

—Mlle Joséphine Martin, en promenade chez sa mère depuis une quinzaine de jours, est partie dimanche dernier pour St-Paul, Minn.

—Assemblée de l'Union Ste-Cécile, ce soir. Cette assemblée est importante et les membres sont priés d'être présents en grand nombre.

—Maisons à louer, à la Rivière-la-Seine, s'adresser à Noël Bernier, McIntyre Block, ou à résidence, 147 avenue Provencher, St-Boniface.

—On aunonce la fondation d'un journal français au milieu de nous Nous espérons pouvoir vivre en bonne camaraderie avec le futur confrère.

—La ville de Winnipeg a ses difficultés financières. Le maire Ashdown sera forcé, d'ici quel-temps, de partir pour l'Angleterre dans le but d'y placer les débentures de la cité.

—Le prix des cigares pourrait bien augmenter sous peu. Neuf mille ouvriers cigariers sont en grève à la Havane; heureusement que nous ne fumons pas seulement de l'importation !

—En dépit de toutes rumeurs M. D. B. Hanna, l'ancien surintendant du C. N. R. à Winnipeg, sera probablement nommé gérant général de la Compagnie en remplacement de M. James dont la faible santé n'a pu supporter les labeurs considérables de la position.

—Le Gouvernement vient d'augmenter le salaire des maitres de poste ruraux. Il faut savoir que quelques-uns de ces messieurs ont le gros salaire de $25 par année ! Le Gouvernement fédéral même s'est aperçu que ce n'était pas tout à fait assez.....

—M. et Mme J. Bte. Leclerc, accompagnés de deux de leurs fils sont arrivés la semaine dernière d'une promenade dans la province de Québec, ainsi que M. Ulric Leclerc, cousin de J. B. Leclerc, qui est en promenade ici avec l'intention de se fixer au milieu de nous.

—La compagnie des Chars Electriques devrait bien mettre une couple de chars surnuméraires sur la ligne de St-Boniface, à midi et à six heures. L'encombrement y est complet tous les jours. La compagnie, la première, en retirerait du bénéfice tout en accommodant la clientèle.

—L'exode vers l'Ouest canadien de personnes d'Ottawa et du district environnant, a dépassé, ce printemps, tout ce qui s'était vu jusqu'ici. Depuis le premier de l'an, plus de 800 nous ont laissés pour gagner des endroits dans l'Ouest; la plupart sont des jeunes gens qui ont mis en pratique le fameux précepte d'Horace Greely. *Echange.*

—C'est une erreur de croire que l'arrivée tardive de l'été va nuire aux semailles. Il ne faut pas oublier que le bel automne de l'an dernier a donné à nos cultivateurs le temps nécessaire pour labourer, au moins dans la plus grande partie de la province. Le blé peut être semé jusqu'au 18 ou 20 mai. Le télégraphe nous apporte chaque matin, depuis trois ou quatre jours, la bonne nouvelle que partout on jette abondamment le grain dans les sillons.

—Le procès en conspiration et restreinte du commerce, intenté par la Couronne contre certains membres du Grain Exchange de Winnipeg amène des incidents assez extraordinaires. Ainsi la preuve publiée chaque jour dans les journaux, découvre à la *Halle aux Blés* des moyens et des méthodes insoupçonnées du public pour contrôler les prix du marché et encercler le producteur de blé dans un monopole inavoué mais existant tout de même. L'avocat de la Couronne, M. R. A. Bonnar, grand trans-questionneur devant le Seigneur, et devant les tribunaux ! a eu une scène avec le juge Phippen et s'est retiré momentanément de la poursuite. Il a fallu les efforts combinés du Procureur-Général et de la "Grain Growers Association" pour forcer notre homme à reprendre sa toge.

—A louer, 5 acres de terrain, aussi un acre et un tiers à 3 milles de la la ville. S'adresser à A. Gauvin.

—Les marchands de Norwood ont décidé de fermer leurs établissements à 6 heures, à partir du 1er mai.

—Les politiciens de la province d'Alberta commencent à nommer leurs candidats pour les prochaines élections locales.

—Le *Norwood Dramatic Club*, a donné mercredi et jeudi, d'intéressantes séances dans le soubassement de l'église St-Philippe.

—On demande: des cuisinières filles de chambres, servantes pour servir les tables, etc., etc. S'adresser à M. Flanagan, 625, Rue Main.

—Nous commençons aujourd'hui en quatrième page un joli feuilleton. *Lolita* est le déroulement assez mouvementé d'une romance où les cartes se mêlent à qui mieux mieux !

—Les moulins Ogilvie, à Winnipeg, viennent de remplacer leurs engins à vapeur par des moteurs électriques. C'est une amélioration qui supprime du bruit et de la poussière, tout en constituant une économie.

—Le C P. R et Brandon—Le C. P. R. établira, au milieu de mai, de grands bureaux dans la ville de Brandon. Cette détermination indique chez la puissante Compagnie la conviction que Brandon est destinée à devenir un centre de premier ordre. Le temps est passé où on pouvait conduire de Winnipeg tout le système de l'ouest de la province La ville de Brandon est enchantée des perpectives actuelles ; la spéculation a des bonds considérables, comme ici.

—Les universitaires du Collège de St-Boniface ont fait samedi dernier leur pique-nique annuel à St-Norbert. Ces messieurs ont dû mettre leurs paletots pour faire le trajet, tant la température était crue. Sur le haut du jour cependant, il faisait beau ; et pendant plusieurs heures nos braves collègiens ont jeté aux échos du bocage de M. l'abbé Cloutier, l'expression bruyante de leur joie. Les universitaires ont terminé, jeudi, leurs examens et se reposent maintenant jusqu'à la proclamation des degrés—c'est-à dire jusqu'au temps où on leur decernera leurs couronnes.

—Fête des arbres, le 10 mai prochain. Winnipeg fera officiellement quelques plantations sur les terrasses publiques et sur les terrains d'école. L'honorable M. McBride, premier ministre de la Colombie Anglaise, le pays des arbres fameux, a offert gratuitement des plants à la ville de Winnipeg. Ce sera sans doute accepté. Nous avons déjà dit que, à notre humble avis, St-Boniface devrait aussi faire *officiellement* des efforts pour nous donner un peu d'ombrages : sur nos boulevards, par exemple. Les citoyens, dans bien des cas, ont compris l'avantage d'avoir des arbres, et beaucoup de nos propriétés privées sont remarquables, en belle saison, par leur verdure et leurs fleurs.

The LIQUOR LISENCE ACT

The following applications have been received for Liquor licenses and will be considered by the board of license commissioners for lisence district No. (4) in the office of the Chief Lisence Inspector. corner of Kennedy and Broadway St's, Winnipeg, at the hour of 2. P M. on Tuesday, the 21st day of May 1907.

H. A. Chadwick, Deer Lodge Hotel, Silver Heights ; F. X. Lavoie, wholesale, St Boniface ; J. B. Lenzon, Jr., wholesale, St Boniface ; A. G. Petrin, wholesale, St Boniface ; H. D. Norman, St George Hotel, St Boniface ; Olive Bénard, (transfer) Can. Nor. Hotel, St Boniface ; Frank Savoie, Can. Northern Hotel St Boniface ; Jos Couture, Couture Hotel, St Boniface ; P. Mondor, St Boniface Hotel, St Boniface ; E. Couture, Québec Hotel, St Boniface ; A. Martineau Norwood Hotel, St Boniface ; Isaie Mondor, Dawson Hotel, Lorette ; O. diac Grattan, Otterburn Hotel, Otterburn ; A. Shatelle, Woodborn Hotel, Bedford ; A. Rougeau, Giroux Hotel, Giroux ; Ed. Mc Laughlin Woodrige (removal) Woodrige ; Horace Robert, Niverville Hotel, Niverville James Fostall, St Pierre Hotel, St Pierre ; William Kelly, Gunton Hotel, Gunton ; Henri Bilodeau, St Anne Hotel, St Anne.

S. H. DICKSON.
Chief Licence Inspector.
Winnipeg, 20 th April 1907.

LE MANITOBA

LE PAYS DES BONNES OCCASIONS

POUR LE

Cultivateur, le mécanicien ou le travailleurs. Le port de tous ceux qui veulent fonder un chez soi

— OU —

La culture du grain, l'élevage des animaux, commerce de laitage amassent rapidement une fortune.

EN 1905.

1. 2,643,588 acres ont produit 55,761,416 minots de blé, une moyenne de 21 minots à l'acre.
2. Les cultivateurs ont dépensé $4,000.000 dans l'érection de batiments pour la ferme.
3. Winnipeg a dépensé $10,000,000 en construction.
4. Un collège provincial d'agriculture a été fondé.
5. La terre a augmenté de valeur dans toute la province. Elle vaut maintenant de $6 à $50 l'acre.
6. Le Manitoba a 40,000 fermiers à l'aise.
7. Le Manitoba a encore 20,000,000 d'acres de bonne terre non cultivée, attendant la colonisation.

A ceux qui se poposent de veni dans l'Ouest.

Vous ne devez pas passer par Winnipeg sans arrêter pour obtenir toutes les informations nécessaires sur les homesteads et les terres à vendre par le gouvernement provincial, compagnies de chemins de fer et de terrains.

R. P. ROBLIN,
Premier du Manitoba et Ministre de l'Agriculture

JOSEPH BURKE, 617 rue Main, Winnipeg Man.

JAS. HARTNEY, 77 York Street, Toronto, On

AVIS

Avis est par les présentes donné que la compagnie "Couture, Marion et Dubreuil" faisant des affaires à St. Boniface comme manufacturiers de briques est dissoute aujourd'hui. Toutes les dettes dues à la dite compagnie, doivent être payées à la compagnie Couture et Marion qui ont pris en main les affaires de la dite compagnie et paieront toutes les dettes qu'elle doit.

Daté à Winnipeg, le 8 avril A. D. 1907.

Témoin :

J. S. HOUGH { ELZEAR COUTURE, J. A. MARION, JOS. DUBREUIL

FEUILLETON DU MANITOBA.

LOLITA

NO 1

"Il nous est défendu d'aimer, "quoiqu'on, fût-ce notre enfant, "plus que la vérité, plus que la "probité, plus que l'honneur."

MME HENRIETTE RAYMOND.

I

Ce jour-là vers huit heures et demie du matin, la place de l'Hôtel-de-Ville était couverte de groupes formés par de jeunes demoiselles d'environ dix-huit ans, accompagnées pour la plupart de leur mère ou de leur institutrice. On ne nous croirait pas si nous disions que c'étaient des groupes silencieux. En effet, la conversation n'y tarissait guère et, quoique le ton général en fût discret, on distinguait cependant, de temps en temps, des phrases du genre de celle-ci :

—Oh ! il est insupportable !

—Mais non, il est très gentil, au contraire ; il a été parfait pour Alice.

—Tant que vous voudrez, mais il a fait une pour bleue à cette pauvre Charlotte ; elle n'en est pas encore remise.

De qui donc était-il question ? Tout simplement de messieurs les examinateurs pour le *brevet de capacité* ; en les attendant, ces demoiselles jugeaient leurs juges.

Toutes, cependant, n'avaient pas cette audace. Les natures timides gardaient pour elles leurs impressions, et quelques paresseuses auxquelles on ne pouvait jadis faire prendre un livre, tiraient à la hâte deux ou trois volumes cartonnés de leur sac et se mettaient à les dévorer des yeux, remuant les lèvres avec un zèle tardif, dans la décevante espérance qu'on les interrogerait *peut-être là-dessus*.

Quand la magnifique horloge de l'Hôtel sonna les trois-quarts, tous les groupes s'agitèrent pour se diriger vers la grande porte. Le bel escalier de pierre qui conduit au premier étage retentit des coups des petits talons de brodequins, et la salle de bibliothèque, où se trouvait seulement une ouvreuse au nez pointu, fut envahie par un flot de jupes, bruissant contre les banquettes. C'était à qui irait le plus vite pour avoir les meilleures places et bien entendre les questions posées, afin d'en profiter : car presque toutes ces spectatrices devaient sous peu, jouer à leur tour un rôle actif dans une scène semblable à celle qui se préparait.

Les premières arrivées jetèrent un cri d'indignation en apercevant sur les trois banquettes les plus proches de la table d'examen, des bûches de chêne, prises dans le coffre à bois et déposées si habilement que toutes les places se trouvaient occupées.

—Qu'est-ce que c'est que ça ?

—Ce sont les élèves de Mlle Moisson, dit l'ouvreuse, placez-vous au quatrième rang, s'il-vous-plait.

La porte venait seulement d'être ouverte personne n'avait vu entrer Mlle Moisson ; comment avait-elle pu représenter ses élèves avec tant d'humilité et tant d'effronterie ?

Le nez de l'ouvreuse demeura impénétrable : le flot féminin, partagé entre le fou rire et la révolte, dut, bon gré mal gré, reculer au quatrième rang.

En ce moment même, d'ailleurs, Mlle Moisson, personne toute ronde et toute simple, mais à l'œil très malin, paraissait à la tête du troupeau de refusées qu'elle avait presque toujours l'habileté de transformer en reçues. L'échange des élèves contre les bûches fut fait avec la dextérité que donne une longue habitude et quand le bureau fit son entrée, il ne restait plus un seul morceau de bois sur le velours des banquettes.

Les examinateurs se tenaient debout, derrière la table, attendant pour s'asseoir que la dame inspectrice leur eut donné l'exemple. Celle-ci, belle personne blonde, fort jeune encore, qui venait de remporter le prix de poésie à l'Académie française, repoussait légèrement sa jupe, souriant d'un mot que venait de lui dire l'examinateur de sciences, un petit brun au profil sémitique.

Quelle cruauté qu'une insouciance, aux yeux des jeunes candidates dont les cœurs battaient un infernal tic, tac, en attendant l'appel de leur nom !

L'examinateur de grammaire, M. D..., très frileux, s'approchait du poêle et constatait, avec satisfaction de bon augure, qu'on l'avait bien chauffé. L'ouvreuse venait, en effet, d'y fourrer deux ou trois des élèves en effigie de Mlle Moisson, tandis que les élèves de chair et d'os brandissaient déjà leurs crayons, toutes prêtes à prendre des notes sur le petit carnet qu'elles avaient tiré de leur poche.

L'appel des candidates se fit au milieu d'un profond silence.

Elles étaient quatre qui vinrent s'asseoir devant la table, en face des examinateurs, tournant le dos à l'assistance. Le nombre réglementaire est cinq ; il y avait une absente. — Après avoir prononcé son nom deux ou trois fois sans qu'elle se présentat, le président du jury d'examen ajouta, d'une voix haute :

—Si le numéro suivant est présent dans la salle et veut passer aujourd'hui qu'il vienne prendre place.

Un mouvement se fit vers le milieu des banquettes. Le numéro suivant, jeune fille mince, de taille moyenne, dont on n'apercevait que le chignon blond doré, entre un col de crêpe noir et un chapeau de même étoffe, sortit des rangs et vint s'asseoir sur la chaise restée vide à côté des quatre autres candidates.

—Vous êtes Mlle Dolores Declermont ? demanda le président.

—Oui, monsieur.

A ce nom de Dolores qui semblait indiquer une origine espagnole, un petit murmure d'étonnement parcourut l'assistance, mais s'éteignit aussitôt à la pensée que Declermont était français et, par contre peu intéressant.

L'examen commença.

La première interrogée était une grande fille brune, très élégante, assez prétentieuse remuant beaucoup la tête en parlant, ce qui permettait d'apercevoir un profil un peu dur, à la lèvre inférieure légèrement dédaigneuse, à l'œil noir au front intelligent, voilé par les ondes brunes d'une opulente chevelure. Celle-là passait évidemment pour son plaisir : elle répondait sans embarras, tenant tête parfois à l'examinateur de grammaire, qui avait la réputation d'être crispant.

Le second chignon était roux. Il appartenait à une fille calme, intelligente et assez bien préparée.

Le troisième avait cette teinte filasse qui caractérise bon nombre de chevelures d'outre-Rhin. Il se balançait aux accents de la voix plaintive d'une malheureuse fille qui passait pour la onzième fois, suivant ce qu'elle avait confié avant la séance à plusieurs de ses compagnes qui, pourtant, ne le lui demandaient pas. Elle parlait et gémissait avec une persévérance digne d'un meilleur succès. A une question plus difficile, elle ne répondit que par des sanglots, ce qui attendrit la dame inspectrice et parut crisper l'examinateur crispant.

L'ouvreuse fut mandée : on lui réclama un verre d'eau sucrée et l'on passa au quatrième chignon.

Celui-ci était châtain, bien lisse, bien équilibré, comme l'esprit de sa propriétaire laquelle passa d'une façon satisfaisante.

Il ne restait que Dolores Declermont. Elle eut l'examen le plus brillant du jour et même de la session, à ce que disaient les habitués de la salle.

Quand le jury se retira pour délibérer les jeunes filles que leur sort commun rapprochait, quoiqu'elles fussent presque toutes étrangères les unes aux autres, causèrent entre elles de leurs craintes et de leurs espérances. C'était un moment solennel, on épiait le bruit des voix derrière la grande porte de la salle de délibération ; mais le palais municipal est un édifice trop sérieusement construit pour qu'on pût entendre autre chose qu'un murmure indistinct Le moindre craquement des boiseries, le pétillement des bûches dans le poêle, tout faisait courir un frisson d'émoi dans les épaules des candidates.

Enfin, ces messieurs rentrèrent, madame l'inspectrice en tête, ayant le cœur de sourire encore, comme si elle se trouvait à une simple distribution de prix. Le résultat de la délibération du jury fut proclamé et accueilli par les gémissements du chignon filasse, refusée pour la douzième fois ! Les autres candidates étaient reçues, Mlle Dolores Declermont, *avec éloge*.

On presenta aux élues leur diplôme sur lequel elles mirent la plus illisible signature qu'elles eussent griffonnée de leur vie.

Puis le jury se retira et, peu à peu, aussi l'assistance, tandis que Mlle Moisson remettait d'une main preste, une bûche de chêne à chaque place quittée par ses élèves Et le mystère des sièges retenus d'avance se trouva (comme beaucoup de choses, en apparence incompréhensible) expliqué d'une façon fort simple.

II

Dolores Declermont quittait l'Hôtel-de-Ville, de ce pas souple et léger qui correspond d'ordinaire à l'allégement de l'esprit. Elle causait avec le chignon châtain, sa compagne de cours et son amie, qu'elle était venue voir passer, en attendant son tour qui devait avoir lieu dans l'après-midi Mais le hazard en avait disposé autrement : elle était reçue, reçue avec éloge, au moment où elle aurait dû se trouver encore dans la période la plus aigue de l'inquiétude. Cela lui semblait si étrange qu'elle tâtait de temps en temps son brevet dans sa poche, afin de s'assurer qu'elle n'avait pas rêve.

Cependant, comme Dolores, était trop pieuse pour ne pas appeler le hazard en son vrai nom, c'est-à-dire la bonne Providence du bon Dieu, elle propose à sa compagne d'entrer, en passant, à l'église Saint Sulpice pour y faire une prière d'action de grâces. Celle-ci, très chrétienne aussi, accepta avec empressement et les deux jeunes filles s'agenouillèrent à côté l'une de l'autre, dans la chapelle de la Ste-Vierge.

(A suivre)

Pendant quatre mois je n'ai pas été capable de faire une seule journée d'ouvrage complète.

Les Pilules Moro ont arrêté la diarrhée comme par enchantement.—Les Pilules Moro sont le seul remède pour les intestins.

On ne saurait trop recommander d'avoir un soin spécial des intestins.

C'est par le manque de soin que se contractent toutes les diarrhées et toutes les dysenteries dont il est quelquefois si difficile de se débarrasser et qui mettent souvent à terre l'homme le plus robuste.

Il n'y a rien comme une diarrhée devenue chronique pour vous abattre un homme.

En ville, à Montréal, nous avons dans l'eau que nous fournit l'aqueduc, eau dégoutante, révoltante, le plus beau véhicule d'infection possible.

Mais ce n'est pas seulement en ville, c'est aussi à la campagne que les changements d'eau sont funestes.

L'intestin est une chose si délicate à laquelle il faut veiller avec beaucoup de soin.

On parle beaucoup des Compagnies d'assurance en ce moment, on parle aussi de sociétés de secours mutuel.

C'est très bien cela, il est certainement rassurant pour un homme prévoyant de songer qu'il laisse quelque chose à sa femme et à ses enfants, si les directeurs n'ont pas tout mangé.

Jusqu'à un certain point, cette idée peut adoucir le terrible passage de vie à trépas que nous devons tous franchir, le plus tard possible.

Mais il y a quelque chose de mieux, c'est de prendre des précautions nécessaires pour prolonger de son mieux l'existence, dans son intérêt et celui des autres.

Pour cela il faut veiller à ses intestins, les renforcir le plus qu'on peut, ménager son alimentation et ses forces et surtout, au premier assaut, à la première menace, il faut prendre les armes, pour repousser l'ennemi ; les armes, c'est ici un bon remède.

Ecoutez bien notre conseil, ne laissez jamais se prolonger une diarrhée, l'intestin s'irrite, il s'affaiblit, il devient paresseux et vous avez un mal énorme à le remettre en bon état.

Lisez la lettre que nous publions plus loin, qui vient d'un Canadien de Granby, Mr. Louis

LOUIS SENECAL, Granby, Village, Qué.

Sénécal, et voyez ce qu'il en pense.

Nous lui laissons la parole.

A la suite du choléra, il avait contracté une diarrhée intraitable ; il avait consulté deux médecins pour l'arrêter, mais ils n'avaient pas pu le soulager.

Il s'est adressé à nous ; il a pris les Pilules Moro, nous avons arrêté sa diarrhée et nous l'avons guéri.

Nous ne vous en disons pas plus long.

Maintenant vous saurez ce que vous aurez à faire quand vous aurez un mal d'intestins qui se prolonge.

Vous saurez à qui vous adresser, vous saurez quel est le remède qui peut vous guérir comme il a guéri M. Louis Sénécal.

Ecoutez-le, c'est à vous qu'il s'adresse, à tous ceux qui souffrent de la diarrhée et du choléra.

Granby, 4 février, 1906.

Messieurs les Médecins,

Je viens vous remercier du fond du cœur pour votre traitement et pour vos Pilules Moro qui ont opéré sur moi une guérison si complète que je n'en reviens pas moi-même. La diarrhée terrible dont je souffrais s'est arrêtée comme par enchantement, ce que n'avaient pas pu faire deux médecins que j'avais consultés et qui m'avaient bourré de remèdes : mes intestins fonctionnent régulièrement et comme je suis fier de me voir comme je suis, après avoir été ce que j'ai été.

Quand on pense que pendant quatre mois, je n'avais été capable de faire une journée complète d'ouvrage, de travailler sans perdre de temps.

L'estomac, les reins, les intestins, tout me faisait mal.

Aussitôt que j'ai commencé à prendre de vos Pilules, les forces me sont revenues, de jour en jour je remarquais une amélioration jusqu'à ce que ma santé fut parfaite, ce dont je vous suis reconnaissant.

Ah ! je recommande bien à tous ceux qui auront souffert, comme moi, d'un choléra, de ne pas attendre pour se faire soigner et de prendre immédiatement les Pilules Moro, car c'est le seul remède qui puisse les guérir.

J'ai essayé tous les autres, par conséquent je sais ce que je dis. Les Pilules Moro sont suprêmes pour la diarrhée et les intestins.

Croyez-moi, votre tout dévoué,

LOUIS SENECAL,
Granby Village, Qué.

CONSULTATIONS GRATUITES.

Adressez-vous par lettre ou personnellement, au No. 272 rue Saint-Denis, si vous désirez avoir des conseils. Les Médecins de la Compagnie Médicale Moro vous donneront, tout à fait gratuitement, les informations nécessaires pour l'emploi des Pilules Moro et vous indiqueront aussi un autre traitement si votre maladie le requiert.

Les Pilules Moro sont en vente chez tous les marchands de remèdes. Nous les envoyons aussi, par la malle, soit au Canada ou aux Etats-Unis, sur réception du prix, 50c une boite, $2.50 six boites.

Toutes les lettres doivent être adressées : COMPAGNIE MEDICALE MORO, 272, rue Saint-Denis, Montréal.